

## Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués de Swiss Badminton du 22.06.19

### Présents CC :

Robbert de Kock (RDK), Daniel Dupraz (DDU), Claude Heiniger (CHE) Beat von Rotz (BVR), Jean-Daniel Bussard (JDB), Olaf Stern (OST)

Excusés : Tommy Mösch, Sabrina Jaquet, Arnaud Verdon

### Nombre de délégués présents :

70

### Nombre de délégués absents :

22

### Scrutateurs :

- 
1. Marc Kaufmann BC Biel-Bienne
  2. Claudia Artico BC Novartis
- 

### Présents Secrétariat Swiss Badminton :

Julia Küchler, Alexandre Cudré-Mauroux, Thomas Heiniger, Sabrina Mattle, Vera Bagdasarjanz, Michael Fuchs, Jessica Widmer, Simone Ramsauer (SRA)

### Excusés :

Christophe Baechler, Julien Tissot

### Procès-verbal :

Jessica Widmer

---

**Date :** Samedi, 22.06.2019

**Heure :** 10h00 – 13h00

**Lieu :** Salle Stadion, Maison du sport, Ittigen

---

### Ordre du jour

	<b>Bienvenue</b> 10h00 Robbert de Kock souhaite la bienvenue à tout le monde et explique le déroulement de l'AD.	Rdk
	<b>Procédure de vote</b>	Rdk
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 70 votants sont présents. Majorité absolue, nécessaire pour les votations générales est à 36.</li> <li>▪ Modification des statuts ou des cotisations nécessitent la majorité des 2/3 →47 voix</li> <li>▪ Selon les statuts (Version 2007), Art. 20, la procédure de vote suivante est en vigueur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité absolue est obtenue en additionnant toutes les voix ainsi que les abstentions.</li> <li>• La même règle est applicable pour le calcul des majorités des deux tiers et des trois quarts.</li> <li>• En cas d'égalité des voix, c'est la voix de la présidence qui décide.</li> </ul> </li> </ul>	

1.	<b>Salutations et ordre du jour</b>	Rdk
	<p>Rdk présente l'ordre du jour</p> <p>Y a-t-il quelque chose à ajouter à l'ordre du jour ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rien à ajouter à l'ordre du jour.</li> </ul> <p>Motion supplémentaire : Précision sur l'ordonnance sur les amendes de juillet 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rdk présente la motion supplémentaire</li> </ul>	
2.	<b>Election des scrutateurs</b>	Rdk
	<p>2 scrutateurs choisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marc Kaufmann BC Biel-Bienne</li> <li>- Claudio Artico BC Novartis</li> </ul>	
	<b>Décision :</b> Les scrutateurs sont élus à l'unanimité	
3.	<b>Approbation du procès-verbal 2018</b>	Rdk
	<b>Décision :</b> Le procès-verbal 2018 est approuvé à l'unanimité	
4.	<b>Rapport annuel Président, CC et Secrétariat</b>	Rdk
	<p>1. Les rapports annuels ont été transmis au préalable aux délégués et aux clubs et sont disponibles sur <a href="http://www.swiss-badminton.ch">www.swiss-badminton.ch</a>. Les rapports annuels ainsi que la présentation font partie du procès-verbal de l'AD</p> <p>Pause 10'</p>	
	<b>Décision :</b> Les rapports annuels 2018/19 sont approuvés à l'unanimité.	
5.	<b>Approbation des comptes 2018/19 et du rapport des réviseurs des comptes</b>	Jdb
	<p>1. Jean-Daniel Bussard présente les comptes 2018/19 de Swiss Badminton. Ceux-ci ont été transmis au préalable à tous les clubs et peuvent être consultés dans le rapport annuel.</p> <p>2. Guido von Rotz présente le rapport du réviseur externe FIBAG. La révision a été effectuée correctement et Guido von Rotz recommande l'acceptation du rapport de révision et des comptes 2018/19.</p> <p>3. Beat von Rotz présente le rapport de révision interne. Il recommande également l'approbation des comptes 2018/19.</p>	
	<b>Décision :</b> Les comptes 2018/19 sont approuvés à l'unanimité.	
6.	<b>Décharge aux organes administratifs</b>	Rdk
	<b>Décision :</b> La décharge aux organes administratifs est également acceptée à l'unanimité.	
7.	<b>Motions</b>	Rdk
	3 motions sont présentées par Robbert de Kock. Aucune motion	

	supplémentaire de la part des clubs/régions.	
<b>7.1</b>	<b>Politique de confidentialité / Actualisation correspondante des statuts</b>	
	<p>A) Nouvelles lignes directrices sur la protection des données : transmises aux clubs et envoyées correctement avant l'AD. RDK recommande l'acceptation des nouvelles dispositions relatives à la protection des données.</p> <p>B) Une modification des statuts doit avoir lieu à la suite de l'acceptation de la nouvelle politique de confidentialité. Il s'agit d'un document séparé des statuts. Le dernier paragraphe de l'Art.12 doit être supprimé puisque tous les traitements de données à caractère personnel sont désormais inclus dans la disposition relative à la protection des données. Puisqu'il s'agit d'une modification des statuts, une majorité des 2/3 est requise. Questions sur les dispositions relatives à la protection des données : pas de questions. RDK recommande également l'adoption de cette motion</p>	
	<b>Décision :</b> <b>La nouvelle politique de confidentialité et la modification des statuts correspondante sont acceptées à l'unanimité.</b>	
<b>7.2</b>	<b>Suppression de la licence demi-saison</b>	
	<p>Les licences demi-saison devraient être supprimées. Rdk explique que cela apporte une charge administrative et que la licence demi-saison devrait ainsi être supprimée. 100 licences-demi saison ont été contractées pour l'instant. La motion est acceptée, mais sera examinée plus en détail l'an prochain et évaluée pour voir si la décision a du sens.</p> <p><u>Remarques concernant la licence demi-saison :</u>  <i>Severin Bochsler : Il ne pense pas qu'il soit logique d'annuler la licence demi-saison parce qu'une personne qui joue peu doit payer autant qu'une autre qui joue toute la saison. Mais il ne connaît pas de meilleure solution et s'abstient donc de voter.</i></p> <p><i>Alexandre Bouchardy : La licence demi-saison était une bonne solution pour les nouveaux membres qui sont venus dans des clubs et qui ont peu joué. Il trouve cela trop exigeant de demander à quelqu'un de nouveau de s'investir à fond. La date de cette votation n'est pas optimale, car les AG internes ont déjà eu lieu. Cette décision de SB amène de la confusion dans les plans financiers des clubs.</i></p> <p><i>Autres remarques générales :</i>  <i>La question de savoir si la suppression de la licence demi-saison nécessitait la majorité absolue ou la majorité des 2/3.</i></p> <p><i>Réponse :</i>  <i>Moment de flottement. Diverses suggestions ont été faites quant à la manière de résoudre ce problème.</i></p> <p><i>Conclusion RDK : Le résultat concernant la motion 2 est maintenu et accepté. Swiss Badminton clarifie avec un avocat si tout est légalement en règle. Si tel est le cas, les membres en seront informés. Dans le cas contraire, le résultat du vote s'appliquera.</i></p> <p><b>Complément d'information à la suite de la discussion sur la licence demi-saison :</b>  SB s'est renseigné, quelle majorité était nécessaire dans ce cas. La</p>	

	<p>majorité absolue est nécessaire pour valider cette décision de supprimer la licence demi-saison. L'annulation de la licence ne concerne pas les statuts et ne requiert donc pas une majorité des 2/3. Le vote était donc correct et la décision est la suivante : il n'y aura plus de licences demi-saison en 2019/20.</p>																					
	<p><b>Décision :</b>  <b>La suppression de la licence demi-saison est acceptée. Répartition des votes : 45 pour, 10 abstentions, 15 contre.</b></p>																					
<b>7.3</b>	<p><b>Précision de l'ordonnance sur les amendes</b></p>																					
	<p>Actuellement le texte suivant est dans l'ordonnance sur les amendes :</p> <p>Retrait extraordinaire / Disqualification d'une équipe (montant correspondant à la taxe d'équipe x 2) : selon le cas</p> <p>Majorité nécessaire : 2/3</p> <p>La précision se présenterait comme ceci :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ligue</th> <th>Raison</th> <th>Entre le 15.04 – 31.05</th> <th>Après le 31.05</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LNA</td> <td>Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)</td> <td>1.000 CHF</td> <td>2.000 CHF</td> </tr> <tr> <td>LNB</td> <td>Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)</td> <td>800 CHF</td> <td>1.600 CHF</td> </tr> <tr> <td>1<sup>e</sup> ligue</td> <td>Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification</td> <td>-</td> <td>200 CHF</td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> ligue</td> <td>Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification</td> <td>-</td> <td>150 CHF</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Commentaires sur l'ordonnance sur les amendes :</i>  <i>Thomas Mattle : Est-ce que le retrait pour les ligues inférieures est gratuit ?</i>  <i>Réponse du Comité Central : la région décide du montant de l'amende dans les ligues inférieures.</i></p> <p><i>Severin Bochsler : le 15 avril est très tôt, 2 semaines après la saison assez tôt pour estimer tous les retraits.</i>  <i>Réponse CHE : question légitime. C'est pour cela qu'une modification est faite en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ligue, afin que les équipes puissent se décider jusqu'au 31 mai. Les équipes de LN devraient savoir au 15 avril si elles alignent encore une équipe ou non.</i></p>	Ligue	Raison	Entre le 15.04 – 31.05	Après le 31.05	LNA	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)	1.000 CHF	2.000 CHF	LNB	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)	800 CHF	1.600 CHF	1 <sup>e</sup> ligue	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification	-	200 CHF	2 <sup>e</sup> ligue	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification	-	150 CHF	
Ligue	Raison	Entre le 15.04 – 31.05	Après le 31.05																			
LNA	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)	1.000 CHF	2.000 CHF																			
LNB	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification (montant correspondant à la taxe par équipe x 1)	800 CHF	1.600 CHF																			
1 <sup>e</sup> ligue	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification	-	200 CHF																			
2 <sup>e</sup> ligue	Retrait extraordinaire d'une équipe / disqualification	-	150 CHF																			
	<p><b>Décision :</b>  <b>7.3 : La précision concernant l'ordonnance sur les amendes est acceptée à l'unanimité.</b></p>																					
<b>8.</b>	<p><b>Elections</b></p>	Rdk																				
<b>8.1</b>	<p><b>Révision des comptes</b>          La nouvelle élection du réviseur des comptes est présentée</p>																					
	<p><b>Décision :</b>  <b>Révision des comptes (FIBAG) : Confirmation pour l'année prochaine acceptée à l'unanimité</b></p>																					
<b>9.</b>	<p><b>Acceptation de nouveaux membres</b></p>	Rdk																				
	<p>RDK présente les nouveaux membres de la fédération.  <u>Nouveaux membres Swiss Badminton 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bad des Jeunes (ACGB)</li> <li>• BC Val d'Illicz (AVcB)</li> <li>• BC Sonova (BVRZ)</li> <li>• BC Ruswil (BVZ)</li> </ul>																					

	<p>Retraits :</p> <p>BC Hochdorf BC AXA Winterthur BC Salvan</p>	
	<p><b>Décision</b> <b>Les nouveaux membres de Swiss Badminton sont acceptés à l'unanimité.</b></p>	
10.	<p><b>Acceptation du budget 2019/2020</b></p>	JDB
	<p>Avec l'introduction d'une Affiliation Junior – qui avait déjà été acceptée lors de l'AD en 2013 – une augmentation des cotisations des membres est à prévoir. Ce surplus sera réinvesti dans la relève.</p> <p><i>Commentaires :</i> <i>Où se reflètent les recettes supplémentaires provenant des nouveaux membres juniors dans le budget 2019-2020 ?</i> <i>Réponse :</i> <i>Ils sont dans le compte Sport de compétition relève. Le budget y est supérieur à l'année précédente.</i></p> <p><i>Ivo Kassel :</i> <i>D'où viennent les 6500 du résultat exceptionnel ?</i> <i>Réponse :</i> <i>Une charge exceptionnelle de 6500CHF concerne l'élaboration de la politique de protection des données.</i> <i>Question :</i> <i>Qui paie cela ?</i> <i>SRA répond que, Swiss Olympic prend en charge 5000CHF.</i></p> <p><i>Remarque supplémentaire :</i> <i>Les revenus liés aux Championnats du Monde ne sont pas dans le budget, pourquoi ?</i> <i>Réponse :</i> <i>Rdk explique qu'il s'agit d'un comité organisation indépendant et n'est pas lié directement avec le compte de SB.</i></p>	
	<p><b>Décision :</b> <b>Le budget 2019/20 est accepté à l'unanimité.</b></p>	
11.	<p><b>Communications / Divers</b></p>	SRA
	<p>RDK remercie chaleureusement Arnaud Verdon pour son engagement de 4 ans au Comité Central et lui souhaite un prompt rétablissement. Rdk mentionne qu'il veut continuer d'intégrer l'arbitrage au Comité Central. C'est pour cela que Péter Mészáros représentera les intérêts des arbitres au Comité Central de Swiss Badminton dès juillet 2019.</p> <p>Urs Ammann représente l'ASAB à l'AD et résume l'année 2018/19. Il mentionne que l'obligation de fournir des arbitres est à nouveau en vigueur après qu'aucune sanction n'ait été prononcée par SB pour la saison 2018/19. Comme l'année dernière, un cours régional d'une journée sera organisé en Suisse alémanique et en Suisse romande, qui comptera pour l'obligation de fournir des arbitres. Plus d'informations sur <a href="#">la présentation PowerPoint</a>.</p> <p><b>Communications / Divers :</b> <b>Licence écoliers :</b></p>	

Swiss Badminton, Haus des Sports, Talgut-Zentrum 27, CH-3063 Ittigen  
Tel. 031 359 72 55 – [info@swiss-badminton.ch](mailto:info@swiss-badminton.ch) – [www.swiss-badminton.ch](http://www.swiss-badminton.ch)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SB examine un statut "School Sports"</li> <li>• Rapprocher les participants du sport scolaire de Swiss Badminton</li> <li>• Échange avec les présidents des régions à l'occasion de la conférence</li> <li>• Objectif : Présentation lors de l'AD 2020</li> </ul> <p><b>Durée du mandat de Président :</b> SB examine l'idée d'adapter la présidence au cycle olympique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la durée du mandat de 2 à 4 ans</li> <li>▪ Présentation de proposition lors de l'AD 2020, avec pour but une introduction pour l'AD 2021 (nouvelles élections)</li> </ul> <p><b>Update Règlements (DDU) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Update règlements, selon les résultats des groupes de travail (IC, tournois, ranking et habillement &amp; publicité)</li> <li>- Objectif : publication des règlements retravaillés jusqu'au 31 juillet 2019</li> <li>- Dates de remise des listes de nominations et inscription dans TS (15.8 et 15.12)</li> <li>- Définition statut étranger / joueur suisse de badminton</li> <li>- Introduction pour LN uniquement des matchs 5 sets à 11 points</li> <li>- Précision concernant les termes relégation volontaire versus relégation forcée</li> <li>- Referee obligatoire pour tournois nationaux</li> <li>- Referee recommandé (pas obligatoire) pour tournois locaux / régionaux, les tâches sont reprises par l'organisateur</li> <li>- Précisions concernant la participation aux disciplines</li> <li>- Compléments pour les referees</li> <li>- Référence au règlement gérant les conditions de participation à des tournois BWF</li> <li>- Relation entre les points dans la meilleure discipline et les autres disciplines : X 0,66 exemple si en simple 1000 pts, en double minimum 667 points</li> <li>- Ces sont toujours les dix (10) meilleurs résultats qui sont pris en compte (BWF, IC, tournois)</li> <li>- Important : pour voir l'impact voulu avec ces changements, un temps de 12 mois est nécessaire (résultats roulants sur 12 mois)</li> </ul> <p>1. <b>Promo CM (SRA):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reach de 2 milliards dans le monde entier avec la vidéo de promotion au Titlis</li> <li>- <a href="#">World Coaching conference</a> = Encouragement aux membres à s'inscrire.</li> <li>- Billets CM = La vente se déroule bien, samedi guichets fermés, vendredi et dimanche quelques billets disponibles.</li> <li>- Entrée gratuite pour tous les licenciés le lundi, encouragement à tous les membres de s'inscrire.</li> </ul> <p>2. <b>Volants officiels 2019/20 (SRA)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">Babolat</td> <td>Babolat 1 (Cat 1)</td> </tr> <tr> <td>FZ Forza</td> <td>FZ Forza VIP (Cat 1)</td> </tr> <tr> <td>Oliver</td> <td>Oliver APEX 100 (Cat 1)</td> </tr> <tr> <td>Victor</td> <td>Gold Champion (Cat 1), Champion No. 1 (Cat 2)</td> </tr> </table>	Babolat	Babolat 1 (Cat 1)	FZ Forza	FZ Forza VIP (Cat 1)	Oliver	Oliver APEX 100 (Cat 1)	Victor	Gold Champion (Cat 1), Champion No. 1 (Cat 2)	
Babolat	Babolat 1 (Cat 1)									
FZ Forza	FZ Forza VIP (Cat 1)									
Oliver	Oliver APEX 100 (Cat 1)									
Victor	Gold Champion (Cat 1), Champion No. 1 (Cat 2)									

Yang Yang	Yang Yang 300 B (Cat 1)
Yonex	AS 50 (Cat 1), AS 40 (Cat 1), AS 30 (Cat 2)
<p>Précision concernant l'utilisation des volants : <a href="https://www.swiss-badminton.ch/page/35851/Volants-officiels-20192020">https://www.swiss-badminton.ch/page/35851/Volants-officiels-20192020</a></p>	
<p>3. <b>Cotisations des membres</b> envoyée électroniquement à partir de la saison prochaine. Les factures de tournois seront envoyées toutes les deux semaines.</p>	
<p>4. <b>Feuilles de match papier</b> seront supprimées, possibilité de télécharger les feuilles de match électronique sur le site de SB</p>	
<p>5. RDK présente les <b>dates importantes</b> à venir</p>	
<b>NOUVEAU :</b> <b>20.06.2020</b>	AD Swiss Badminton, Ittigen <b>Déplacée au 20.06.2020!</b>
19. - 25.08.2019	CM à Bâle
14. - 15.12. 2019	CS Juniors à Yverdon-les Bains
<b>18. - 19.01. 2020</b>	Qualifications CS Elite, Yverdon-les-Bains
<b>01. - 02.02. 2020</b>	CS Elite, Brigue
<b>16.02.2020</b>	Swiss Kids Final, Olten
<b>17. - 22.03.2020</b>	Swiss Open, Bâle
<b>25. - 26.04. 2020</b>	CS Seniors, La Chaux-de-Fonds
<b>20.06. 2020</b>	DV Swiss Badminton, Ittigen
<b>12. - 13.12.2020</b>	Junioren SM, Arlesheim
<b>12.06.2021</b>	DV Swiss Badminton, Ittigen
<p>- RdK informe les délégués, que la porte leur est toujours ouverte et qu'ils peuvent volontiers venir vers Swiss Badminton pour toute questions ou remarques.</p>	

Le rapport annuel de Swiss Badminton fait pleinement partie de l'Assemblée des délégués et est disponible dans sa version détaillée sous ce lien :

<https://www.swiss-badminton.ch/page/33292/Assemblee-des-delegues>

Bern, le 22. Juin 2019

Procès-verbal : Jessica Widmer